

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL D'ÉCOLE EXTRAORDINAIRE DU 9 JANVIER 2018

Personnes présentes : Mme BARBE, Mme BALDERACCHI, Mme DAGAUT, Mme DUPUIS, M. Vaurs.

Absentes excusées :

Rythmes scolaires

Suite à l'enquête faite en ligne sur l'organisation de la semaine scolaire, nous présentons les résultats qui concernent notre groupe scolaire :

- Réponses des parents d'élèves : 22,38% ont voté pour la formule 1 et 77,62% ont voté pour la formule 2.
- Réponses des agents : 11,11% ont voté pour la formule 1 et 88,89% ont voté pour la formule 2.
- Réponses des enseignants : 14,29% ont voté pour la formule 1 et 85,71% ont voté pour la formule 2.

Sur notre groupe scolaire la formule 2 a obtenu le plus de votes.

Sur la commune, selon un courrier du 30 novembre 2017 de la municipalité, "très majoritairement c'est la deuxième possibilité qui a été choisie et qui remporte 76,6% des suffrages avec un taux important de participation de 36,6%.

Ce choix prévoit des journées de classe de 8h30 à 12h00 puis de 13h45 à 16h15, les lundis, mardis, jeudis et vendredis, sans école le mercredi."

La décision définitive sera prise en conseil municipal le 8 février 2018.

Les membres présents au conseil d'école votent à main levée :

4 votes sont pour la formule 2 et nous comptons 1 abstention.

Dans le cadre de la réorganisation du temps scolaire, les enseignantes souhaiteraient que les horaires des ASEM soit répartis sur 4 jours au lieu de 5 soit $\frac{3}{4}$ d'heure de travail en plus par jour (soit 7h15-16h pour les agents du matin et 8h30-17h15 pour les agents de l'après-midi).

Cela permettrait de pouvoir réaliser des activités d'arts visuels que nous ne pouvions plus mettre en place l'après-midi et de prévoir un réveil échelonné sur un laps de temps plus long pour les enfants de petite section.